

Règlement intérieur

Conditions d'Admission et Santé du Chat

1. **Droit de Refus** : La pension se réserve le droit de refuser tout chat présentant un comportement agressif, malade, ou si les conditions de ce contrat ne sont pas respectées.
2. **Carnet de Santé Obligatoire** : Le carnet de santé de votre chat est indispensable pour son séjour pendant toute la durée de la réservation.
3. **Vaccinations Essentielles** : Votre chat doit être vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre le Typhus, le Coryza et la Leucose. Tout manquement à ces vaccins entraînera un refus d'admission sans remboursement de l'acompte.
4. **Identification** : Chaque chat doit obligatoirement être tatoué ou identifié par puce électronique.
5. **Prévention Parasitaire** : Il est recommandé de vermifuger votre chat 8 jours avant son arrivée et de lui appliquer un traitement antipuce et anti-tique. En cas d'infestation constatée durant le séjour, la pension se réserve le droit de traiter l'animal, avec des frais supplémentaires à votre charge, payables au départ.
6. **Traitements Médicaux** : Si votre chat nécessite un traitement médical, vous devez fournir une copie de l'ordonnance ainsi qu'une quantité suffisante de médicaments pour toute la durée du séjour. Sans ordonnance, aucun médicament ne sera administré.
7. **Informations sur l'Animal** : Vous vous engagez à nous informer de tout risque que pourrait présenter votre chat (caractère, état de santé, particularités physiologiques).

Confort et Séjour de l'Animal

8. **Hébergement** : Chaque chat disposera d'un box individuel fermé et équipé d'une panier.
9. **Alimentation et Eau** : Votre chat recevra quotidiennement de l'eau à volonté et une alimentation de qualité sous forme de croquettes (inclus dans le tarif). Si vous souhaitez une alimentation spécifique, vous devrez la fournir en quantité suffisante, sans réduction du tarif journalier.
10. **Objets Personnels** : Vous pouvez apporter une couverture, une panier et quelques jouets pour le confort de votre chat. Cependant, la pension ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration de ces objets.

Soins Vétérinaires et Responsabilité

11. **Soins en Cas de Maladie ou Accident** : En cas de maladie ou d'accident, nous nous engageons à confier votre chat aux vétérinaires de la Clinique vétérinaire du centre à La Ferté Bernard. Les frais vétérinaires seront à votre charge et devront être réglés au départ de l'animal.
12. **Limitation de Responsabilité** : La pension ne pourra être tenu responsable des maladies ou lésions qui ne seraient pas dues à une faute de sa part.
13. **Décès de l'Animal** : Nous déclinons toute responsabilité en cas de décès de l'animal. En cas de décès, et avec votre accord, une autopsie pourra être réalisée à vos frais pour déterminer les causes. Un compte-rendu vétérinaire vous sera alors fourni.
14. **Contestation à la Sortie** : Toute contestation concernant l'état de votre chat lors de sa sortie devra être signalée et constatée par le vétérinaire de la pension dans un délai de 48 heures.

Règlement intérieur

Tarifs et Paiement

15. **Suppléments** : Des frais supplémentaires pourront vous être facturés pour des prestations telles que le transport ou des soins spécifiques. La facture devra être réglée le jour du départ de l'animal.
16. **Jour d'Arrivée et de Départ** : La journée d'arrivée est facturée quelle que soit l'heure de dépôt. La journée de départ n'est pas facturée si vous récupérez votre chat avant 11h45.
17. **Réservations Été** : Pour les séjours entre le 1er juillet et le 31 août, les réservations sont d'un minimum de 5 jours complets (arrivée matin ou après-midi, départ au minimum l'après-midi du cinquième jour).
18. **Réduction de Séjour** : Si vous décidez de raccourcir la durée du séjour initialement prévue, aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le délai de prévenance.
19. **Réservation et Acompte** : Toute réservation doit être effectuée via le site internet de la pension. Si acceptation de votre demande, un devis vous sera envoyé par mail. En cas de refus un texto vous sera transmit. Pour valider définitivement votre réservation, un acompte de 30% devra nous parvenir dans les 8 jours. Passé ce délai, la réservation sera annulée.
20. **Solde et Retard de Paiement** : Le solde devra être réglé intégralement le jour du départ de votre chat, en espèces, par chèque ou carte bancaire (pas de virement). En cas de non-paiement, le chenil se réserve le droit de garder l'animal jusqu'au règlement complet, avec une majoration de 5€ par jour supplémentaire. Cette majoration s'applique également en cas de prolongation de séjour non autorisée par le chenil.
21. **Annulation de Réservation** : Aucun remboursement de l'acompte ne sera accordé en cas d'annulation, sauf en cas de décès de l'animal (sur présentation d'un justificatif).

Départ et Abandon

22. **Retrait de l'Animal** : Les entrées et sorties se font uniquement sur rendez-vous et selon les disponibilités de la pension. Les horaires sont consultables sur notre site internet. **Nous sommes fermés les jeudis après-midi.**
23. **Abandon** : Votre chat sera considéré comme abandonné si vous ne le récupérez pas dans les 5 jours suivant la date de départ prévue et sans nous avoir donné de nouvelles. En cas d'abandon, une plainte sera déposée auprès des autorités et la pension pourra disposer librement de l'animal.
24. **Transport** : Pour la sécurité de tous, votre chat doit obligatoirement être transporté dans une caisse lors de son arrivée et de son départ du véhicule.

Litiges

25. **Tribunal Compétent** : Pour toute contestation, le tribunal compétent sera celui du Mans, où se situe le siège social du chenil.